



SOMMAIRE :

- Mildiou : situation sur le terrain.
- Développement des repousses sur les tas de déchets non gérés.
- Il est urgent de gérer les tas de déchets !
- Rappels concernant l'introduction des plants et le FMSE
- Limaces : activité importante qui se confirme en parcelles à risques.
- Gestion des adventices

OBSERVATIONS : 10 tas de déchets et 1 parcelle ont été observés cette semaine.

STADE DE LA CULTURE :

Dans le Nord et le Pas de Calais, les plantations ont peu avancé depuis la semaine dernière, interrompues ou retardées par les averses de la fin de semaine dernière et du week-end qui ont apporté de 5 à 35 mm selon les secteurs (ce sont les secteurs du Ternois, de Lillers et des Flandres qui ont été les plus arrosés). Hier, on pouvait voir quelques chantiers de plantation dans le triangle Valenciennes-Cambrai-Douai. Dans notre réseau, une parcelle de Fontane a été plantée hier à Marly. Globalement ce sont moins de 5% des parcelles qui ont été implantées.

Dans les départements Picards, les pluies du week-end dernier ont été hétérogènes. Au Nord-Ouest de la Somme, certains secteurs (Acheux en Amienois, Auchonvillers) ont été fortement arrosés depuis jeudi dernier (autour de 30mm de pluies cumulées), cela empêche les chantiers de plantation de démarrer ou de progresser. D'autres secteurs plus à l'Est de la Somme ont été moins impactés par les pluies, les chantiers de plantation débutent dans quelques parcelles. Dans l'Oise même constat, avec quelques chantiers qui commencent dans de bons limons avec un ressuyage suffisant. Dans les parcelles plus argileuses, les plantations ne peuvent commencer à cause d'un mauvais ressuyage en profondeur.

METEO : A partir d'aujourd'hui et jusqu'en début de semaine prochaine, les conditions météorologiques s'annoncent estivales avec un temps sec et des températures qui se situent autour de 22 à 24 °C au meilleur de la journée. Ces conditions vont être propices au démarrage ou à la poursuite des plantations.



Plantation de variété Heraclea à Mesnil Saint Nicaise ce matin.
Températures assez basses (9-10°C), travail pas trop profond mais correct.

Photo : S.Garson—GITEP



Parcelle plantée à Cantin, secteur de Cambrai.

Photo : C.Haccart CA 59 62

MILDIU :

Situation sur le terrain

Les tournées d'observation se poursuivent pour localiser et suivre l'évolution des repousses ainsi que l'arrivée du mildiou sur les tas de déchets et d'écarts de triage non gérés.

Les températures douces favorisent le développement rapide des repousses sur les tas de déchets non gérés. N'attendez pas que la végétation se développe ni que les parcelles lèvent pour bâcher vos tas de déchets, il faut intervenir le plus rapidement possible.

Attention, nous comptons déjà de nombreuses journées à risques dans Miléos depuis le début du mois d'avril, il ne serait pas impossible de voir le mildiou se développer prochainement sur tas de déchets.

La lutte contre le mildiou commence dès maintenant !

Dans le Nord et le Pas de Calais,

8 tas de déchets non gérés ont été observés cette semaine, 2 tas présentent des repousses et sont donc « hors la loi » !!

Des tas de déchets avec présences de repousses sont présents dans la Plaine de la Lys à Laventie et près de Cambrai à Féchain (tas qui devrait être géré prochainement).

Des tas de déchets non gérés mais sans repousses sont toujours présents à Wormhout et West Cappel (2 tas), des nouveaux tas non gérés ou partiellement gérés ont été observés à Bourbourg et Steene (2 tas).

Aucun symptôme de mildiou n'a été observé pour le moment.



Tas partiellement géré à Bourbourg

Photo : C.Haccart CA 59 62



Photo : Agriculteur



Photo : C.Haccart CA 59 62

Tas important de déchets et d'écarts de triage non géré à Féchain (59), présence importante de repousses sur une partie du tas.

Ce tas devrait être géré prochainement

Dans les départements Picards,

Le tas de déchets situé à Villers Carbonnel est toujours en place, il ne présente pas de repousses.

Un autre tas de déchets a été observé sur le secteur Licourt mais est géré par bâchage (photo ci-contre).

Aucun symptôme de mildiou n'a été observé pour le moment.



Tas de déchets bâché à Licourt (80)

Photo : S.Garson—GITEP

Pourquoi et comment gérer les tas de déchets ?

Si rien n'est fait pour empêcher les repousses de faire leur apparition sur les tas, le mildiou peut s'y développer rapidement, ce qui constitue **une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité** (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances d'environ 1km).

Si vous êtes concerné, **ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie**. Des précautions particulières sont à prendre, car l'écoulement de jus est important avec cette méthode. Le tas devra être éloigné de tout point d'eau, de toute parcelle voisine de pomme de terre, se situer à plus de 10 m des chemins et être entouré d'une butte de terre.

La gestion des tas de déchets principalement constitués de tubercules pourra s'effectuer à l'aide d'un traitement à la chaux vive par un mélange aussi homogène que possible de chaux vive avec les déchets dans une proportion d'une dose de chaux vive pour dix doses de déchets de pommes de terre (voir méthode et recommandations dans le BSV n°2).



ATTENTION : Un arrêté de lutte obligatoire est pris dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Il rend obligatoire la destruction de la végétation sur les tas de déchets.

INTRODUCTION DE PLANTS ET FMSE (source : UNPT) :

Il est fortement conseillé aux producteurs de demander à leur fournisseur de plant une attestation certifiant des contrôles négatifs « maladies de quarantaine » effectués par un laboratoire lors de l'introduction des plants en France en provenance de pays à risque. Si cela n'est pas fait, faites vous-même analyser votre lot. Les laboratoires agréés sont consultables sur le site internet du Ministère de l'agriculture à l'adresse <http://agriculture.gouv.fr/la-liste-des-laboratoires-agrees>.

En effet, dans le cadre du FMSE (Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale) , les productions issues de plants certifiés importés des 4 pays cités ci-dessous seront indemnisées à hauteur de 80 % de la perte de revenu si le producteur dispose des résultats d'une analyse sur les « maladies de quarantaine » réalisée par un laboratoire agréé par les pouvoirs publics français. S'il n'en dispose pas, le producteur sera indemnisé à hauteur maximale de 50 %. Pour rappel bien assurer la traçabilité des lots de plants dans les parcelles et conserver les étiquettes de certification.

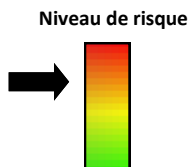
La circulation des plants entre États membres est possible à conditions de respecter certaines exigences, notamment lors d'introduction de plants originaires d'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas et de la Pologne. Conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 janvier 2005, les opérateurs qui vous vendent le plant sont dans l'obligation de déclarer les lots de plants de pommes de terre et de pommes de terre de consommation introduits sur le territoire français, lorsqu'ils sont originaires de ces 4 pays toujours classés à risque. Cette déclaration doit être effectuée à la DRAAF/Service régional de l'alimentation (SRAL) dont dépend le lieu de stockage des lots introduits au préalable quarante-huit heures avant l'introduction. L'intégralité des lots concernés doit être tenue à disposition des agents de la DRAAF chargés de l'inspection sur le lieu de stockage pendant deux jours ouvrés à compter de la date d'arrivée déclarée.

Plus d'informations sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2005/1/3/AGRG0500117A/jo>

FMSE : www.fmse.fr

LIMACES :



La société DeSangosse met en place un réseau de piégeage des limaces en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré.

Le réseau de piégeage 2018 est composé de **25 parcelles présentant pour la plupart un risque limace avéré.**

Les relevés des pièges sont réalisés chaque semaine par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé.

Résultats du Piégeage T0

Après le premier piégeage T0 réalisé le lundi **9 avril matin**, les piégeurs pomme de terre ont effectué un second piégeage T0 ce lundi 16 avril. **Le T0 est un piégeage précoce qui permet d'avoir un état des populations avant les plantations.**

16 parcelles ont fait l'objet d'un relevé cette semaine.

On trouve des limaces sous les pièges dans près de 60% des parcelles . Le seuil de nuisibilité est atteint dans plus du tiers des parcelles piégées :

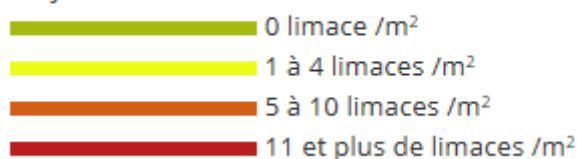
- Le seuil de nuisibilité est atteint dans 6 parcelles : à Oye Plage (13 limaces /m2), à Cappellebrouck (32 limaces/m2), à Socxs (4 limaces / m²), à Locon (7 limaces /m2) et à Vendin Le Vieil (6 limaces/m²).
- Des limaces sont présentes dans 3 parcelles mais sans atteindre le seuil de nuisibilité : à Sercus, Bourbourg et Locon (de 1 à 3 limaces / m²).
- Dans les 7 autres parcelles du réseau, aucune limace n'a été observée sous les pièges.

Les résultats de cette deuxième observation en pomme de terre viennent confirmer le **risque limaces élevé de cette année en parcelles à risques**. En effet, les conditions climatiques automnales et hivernales ont largement favorisé le développement des populations de limaces. Ce lundi, les piégeurs de l'observatoire ont de nouveau observé en moyenne 6 limaces par m² (on comptait également 6 limaces par m² lors du premier T0 en date du 9 avril), avec quasiment 60 % d'entre eux qui ont trouvé des limaces sous leurs pièges. C'est au niveau de la bordure maritime que les populations sont les plus importantes avec des valeurs allant jusque 32 limaces au m2.

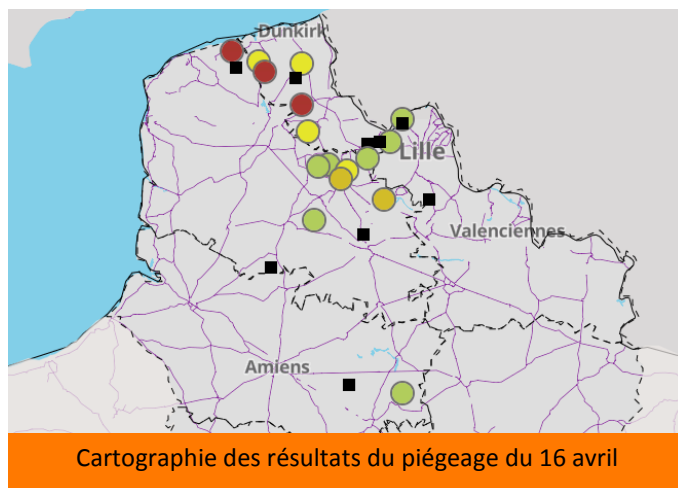
SEUIL DE NUISIBILITE :

4 limaces par m² (1m² = 4 pièges).

Moyenne de limaces au m²



Pas de relevé de piégeage pour la parcelle



Attention, la plupart des parcelles du réseau présentent « un risque limaces » avéré (dégâts les années précédentes, sols favorables...). Il est donc nécessaire avant toute intervention **d'évaluer les risques propres à chaque parcelle** et à chaque situation (voir grille d'évaluation du risque limaces dans le BSV N°5).

En effet, **L'activité est très variable d'une parcelle à une autre, d'où la nécessité de réaliser un piégeage** pour évaluer le risque limaces, notamment en parcelle à risque.

☞ Les piégeurs ont retiré leurs pièges, le piégeage reprendra courant juin au stade « 50% de couverture du rang ».

GESTION DES ADVENTICES

La gestion des adventices a plusieurs objectifs :

- **limiter la concurrence des adventices** vis à vis de la lumière, de l'eau et des éléments nutritifs,
- **limiter l'impact sur le rendement et sur la qualité de production,**
- **limiter le développement des maladies et des insectes.** En effet, les adventices présentes dans la culture maintiennent une humidité favorable à certaines maladies telles que le mildiou par exemple,
- **limiter les ralentissements des chantiers de récolte** en diminuant la vitesse d'avancement et en créant des «bourrages» au niveau de la machine à récolter.

Afin de réussir le désherbage, il faut tenir compte de plusieurs facteurs tels que :

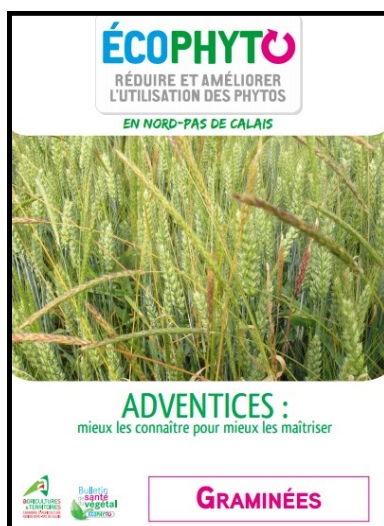
- la flore et la densité des plantes présentes (ou suspectées) dans la parcelle,
- la structure du sol dans lequel est implantée la culture.

Le buttage : c'est également un désherbage !

Le désherbage peut être géré via le buttage pour ceux qui sont en buttage traditionnel, ou via l'utilisation d'une herse étrille ou d'un buttoirs désherbeur (sarclo buttoir) avant la tubérisation et l'enracinement.

Les méthodes de désherbage mécanique nécessitent néanmoins des conditions de travail optimales.

Cliquer sur l'image pour visionner une vidéo sur le désherbage mécanique ou alternatif de la pomme de terre



Deux plaquettes ont été réalisées par la Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais pour vous aider à mieux connaître les adventices pour mieux les maîtriser. La première est consacrée aux graminées, la seconde aux dicotylédones.

Cliquer sur les images pour y accéder

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de la publication : Christophe Buisset - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts de France.

Rédacteurs et animateurs filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.64.80.88) et Cyril Hannon - Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.66).

Animatrices filière pour le secteur Picardie : Solène Garson - GITEP (Tél : 03.22.85.32.10) et Valérie Pinchon - FREDON Picardie (Tél : 03.22.33.67.11)

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Acolyance, Arvalis Institut du Végétal, Asel, Belchim Crop Protection, Cerena, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ets Coudeville-Marcant, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Picardie, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Ets Loridan, Mc Cain, Nord Négoce, NORIAP, Pomuni France, Pom'Alliance, Roquette, Sana Terra, SAS Sermaplus, Select'up, le SETAB, Soufflet Agriculture, Terre de France, Téréos Syral, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, Earl Deraeve, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruysen, M Caby, M Lefranc, M Gosse de Gorre, M Cannesson.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.60.57.60) et Jean Pierre PARDOUX - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 33 69 28).